

Revue

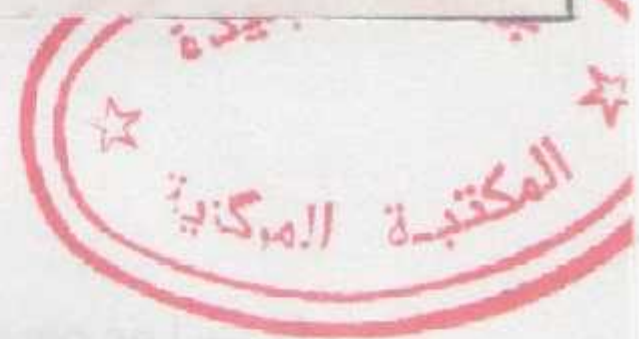
de droit  
sanitaire et  
social



FONDATEUR  
Elie Alfandari

DIRECTEUR  
Françoise Monéger

DALLOZ



## SOMMAIRE DU N° 4-2000

### ARTICLES

- M. LÉVY, *Vers de nouvelles régulations dans le secteur social et médico-social. Que reste-t-il de la loi sociale du 30 juin 1975 ? De la réforme d'ensemble aux modifications parcellisées* \_\_\_\_\_ 667
- M. HARICHAUX, *Les sites portails santé sur internet : quelles perspectives ?* \_\_\_\_\_ 697

### CHRONIQUES

#### Droit sanitaire

##### I. — Santé et médecine

###### A. — Santé publique

- Actualité juridique, par J.-S. CAYLA \_\_\_\_\_ 709
- Chronique, *La connaissance du génome humain et de celui d'êtres vivants peut-elle être l'objet de brevets d'invention ?*, par J.-S. CAYLA \_\_\_\_\_ 719

###### B. — Professions de santé

- Actualité juridique, par L. DUBOUIS \_\_\_\_\_ 723
- Chronique, *Pilule du lendemain et loi d'hier*, note sous CE 30 juin 2000, *Association « choisir la vie » et autres*, par L. DUBOUIS \_\_\_\_\_ 732

##### II. — Pharmacie

- Actualité juridique, par A. LAUDE \_\_\_\_\_ 740
- Chronique, *L'autonomie de l'acte pharmaceutique. Vers une réforme du code de déontologie ?*, par F. MEGERLIN \_\_\_\_\_ 746

##### III. — Établissements de santé

###### A. — Système hospitalier

- Actualité juridique, par J.-M. DE FORGES et M. CORMIER \_\_\_\_\_ 768

###### B. — Établissements de santé publics

- Actualité juridique, par J.-M. DE FORGES et M. CORMIER \_\_\_\_\_ 777

###### C. — Établissements de santé privés

- Actualité juridique, par G. MEMETEAU et M. HARICHAUX \_\_\_\_\_ 781

#### Droit social

##### I. — Les systèmes de protection sociale

###### A. — La sécurité sociale

- Actualité juridique, par P.-Y. VERKINDT \_\_\_\_\_ 791
- Chronique, *La compétence juridictionnelle en matière de responsabilité du service du contrôle médical*, concl. sur CAA Nancy, 25 mai 2000, *M. Jean-Jacques Denis*, par P. VINCENT \_\_\_\_\_ 799

###### B. — L'aide et l'action sociales

- Actualité juridique, par Ph. LIGNEAU \_\_\_\_\_ 808

##### II. — Les institutions sociales. . . . .

##### III. — Les actions et prestations sociales

###### A. — La famille et l'enfance

- Chronique, *La réforme de la prestation compensatoire. Commentaire de la loi n° 2000-596 du 30 juin 2000*, par L. FIN-LANGER \_\_\_\_\_ 815

###### B. — Les personnes malades

- Actualité juridique, par Ph. PEDROT \_\_\_\_\_ 828

###### C. — Les personnes handicapées

- Actualité juridique, par F. BOCQUILLON \_\_\_\_\_ 831
- Chronique, *Le régime fiscal de l'hébergement des personnes handicapées à domicile*, concl. sur CAA Bordeaux, 27 juin 2000, *Melle Allilaire*, par M Y. HEINIS \_\_\_\_\_ 835

D. — Les personnes âgées	
Actualité juridique, par F. MULLER	838
E. — Insertion professionnelle et sociale	
Actualité juridique, par M. BADEL, I. DAUGAREILH, R. LAFORE, Ch. WILLMANN	846
Chroniques	
<i>Le paiement de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale au regard du droit communautaire et du principe de non-discrimination</i> , note sous Soc. 17 juin 2000, <i>Jean-Pierre Bozon c/ URSSAF de Saône-et-Loire</i> , par I. DAUGAREILH	871
<i>Le défaut de démarche d'insertion, suspendant le versement de l'allocation du RMI doit être prouvé par le préfet</i> , note sous Comm. centr. aide soc. 5 avr. 2000, <i>M. F.</i> , par P. JOURDIN	880
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	
Ouvrages et revues, par E. ALFANDARI et autres	883
<b>BREVES INFORMATIONS</b>	897
<b>TABLES DE L'ANNÉE 2000</b>	899

---

**Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs**

---



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit.

Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 01.44.07.47.70).

# DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.